Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 30 mars
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**24 mars 2026**	
Date d'affichage	**24 mars 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**32**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Martial LEFEVRE **a respectivement donné pouvoir à :** Michel PATARD-LEGENDRE.
Absents excusés : Martial LEFEVRE.
Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-035 – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel, le Conseil Municipal étant le seul décisionnaire. Les réunions des commissions ne sont pas publiques.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. Elles peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat, ou temporaires, c'est-à-dire limitées à une catégorie d'affaire pour traiter d'un sujet particulier et spécifique.

Le Conseil Municipal fixe le nombre des conseillers présents au sein des commissions et désigne ceux qui y siégeront.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer les commissions suivantes et d'en élire les membres :

- Administration générale, finances, sécurité et vie économique ;
- Patrimoine, urbanisme, environnement et cadre de vie ;
- Petite enfance, éducation, enfance, jeunesse ;
- Culture, sport, vie associative, animation et cohésion sociale.

Ces commissions seront composées de 10 membres selon le principe de la représentation proportionnelle :

- 8 membres pour la liste « Ifs pour tous » ;
- 2 membres pour la liste « Ifs Citoyenne ».

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, la semaine précédant le conseil municipal, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en l'absence du Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;
VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Maires-Adjoints en date du 21 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, dans le cadre de la bonne marche de l'administration municipale, pour donner suite à l'élection du Maire et des Maires-Adjoints, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales ;

CONSIDERANT que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE d'instaurer les commissions municipales suivantes, composée de 10 membres :
- Administration générale, finances, sécurité et vie économique ;
- Patrimoine, urbanisme, environnement et cadre de vie ;
- Petite enfance, éducation, enfance, jeunesse ;
- Culture, sport, vie associative, animation et cohésion sociale.

DECIDE de procéder à main levée à l'élection des membres de chaque commission, étant entendu que le vote s'effectuera par liste regroupant les candidats issus de la majorité et de l'opposition :

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SECURITE ET VIE ECONOMIQUE

-

Ont présenté leurs candidatures sur une liste commune :
Pour la liste majoritaire Ifs pour tous : Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Céline GADONNA, Leslie AUBERT, Claude L'HIRONDEL, Mohamed MAÂCHE, Sébastien LAGALLE et Louise LEFEVRE ;
Pour la liste Ifs Citoyenne : Didrik JANIN-HAMEL et Ludovic FORTIN.

Résultat du vote :

Votants :	33
Abstentions :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33

La liste présentée ayant obtenu 33 voix.
Sont proclamés élus de la commission finances, administration générale, sécurité et vie économique :
Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Céline GADONNA, Leslie AUBERT, Claude L'HIRONDEL, Mohamed MAÂCHE, Sébastien LAGALLE, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL et Ludovic FORTIN.

COMMISSION PATRIMOINE, URBANISME, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Ont présenté leurs candidatures sur une liste commune :
Pour la liste majoritaire Ifs pour tous : Mohamed MAÂCHE, Gérald RASOANAIVO, Yann DRUET, Christophe HEBERT, Ayhan AYDAR, Justine PREVEL, Thierry RENOUF et Martial LEFEVRE ;
Pour la liste Ifs Citoyenne : Jean-Claude ESTIENNE et Clémence HEROUT.

Résultat du vote :

Votants :	33
Abstentions :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33

La liste présentée ayant obtenu 33 voix.
Sont proclamés élus de la commission urbanisme, environnement et cadre de vie :
Mohamed MAÂCHE, Gérald RASOANAIVO, Yann DRUET, Christophe HEBERT, Ayhan AYDAR, Justine PREVEL, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE, Jean-Claude ESTIENNE et Clémence HEROUT.

COMMISSION PETITE ENFANCE, EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Ont présenté leurs candidatures sur une liste commune :
Pour la liste majoritaire Ifs pour tous : Aminthe RENOUF, Justine PREVEL, Sabahat AYDAR, Sébastien LAGALLE, Stéphanie FREMONT, Françoise DUPARC, Caroline POITEVIN et Martine LHERMENIER ;
Pour la liste Ifs Citoyenne : Sonia CANTELOUP et Didrik JANIN-HAMEL.

Résultat du vote :

Votants :	33
Abstentions :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33

La liste présentée ayant obtenu 33 voix.
Sont proclamés élus de la commission petite enfance et éducation :
Elodie CAPLIER, Martine LHERMENIER, Ines TOROND-MOYA, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Lino Ismaël, Marc DURAN, Françoise DUPARC, Sonia CANTELOUP et Didrik JANIN-HAMEL.

COMMISSION CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COHESION SOCIALE

Ont présenté leurs candidatures sur une liste commune :
Pour la liste majoritaire Ifs pour tous : Martial LEFEVRE, Bernard MUSUALU, Sylvain JOBEY, Jean-Pierre BOUILLON, Virginie DALY, Louise LEFEVRE, Gérald RASOANAIVO et Véronique BERGERON ;
Pour la liste Ifs Citoyenne : Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO.

Résultat du vote :

Votants :	33
Abstentions :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33

La liste présentée ayant obtenu 33 voix.
Sont proclamés élus de la Commission culture, animation du territoire, participation citoyenne et coopération décentralisée :
Martial LEFEVRE, Bernard MUSUALU, Sylvain JOBEY, Jean-Pierre BOUILLON, Virginie DALY, Louise LEFEVRE, Gérald RASOANAIVO et Véronique BERGERON, Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO.

Monsieur le Maire est Président de droit des différentes commissions municipales.

Ifs, le 30 mars 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaire de Séance,

Françoise DUPARC

Noëlle LE MAULF

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 1/04/2026
Affichée le : 1/04/2026

Acte à classer

2026-035

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-31-44.00 (MI268753267)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260401-2026-035-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Date de décision : 01/04/2026

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-035.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **01/04/26** à **13:52**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **01/04/26** à **14:31**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **01/04/26** à **14:37**	